

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Lisette Robitaille](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b77cd9a0a395ec6ec8276a1a>

Date d'obtention : 2024-02-16 17:53:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

De bien évaluer la situation, de mieux intervenir auprès des jeunes dans les situations à risque. De les soutenir dans la démarche sans jugements. De bien vérifier l'information et de voir si d'autres jeunes sont impliqués et surtout de suivre la trousse sexto correctement. De ne pas divulguer des informations, de prendre en considération la vie privée des victimes et des autres jeunes impliqués. De référer les informations aux bons services tout dépendamment de la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important d'intervenir rapidement, d'informer les parents, de référer adéquatement les informations aux bonnes personnes tout dépendamment de la situation. De poser les bonnes questions reliées à la situation et de se référer à la trousse sexto et de prendre en considération toute demande ou dénonciation du jeune.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La façon d'intervenir auprès du jeune, de lui apporter un bon appui, de le soutenir sans jugement afin qu'il se sente en sécurité, de protéger l'intégrité du jeune dans sa démarche.